

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 14 janvier 2021

Date de la convocation
09.01.2021

Date d'affichage
09.01.2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 janvier à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme
CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, M. CONVERSY Éric, M.
BOUVET Jérémie, Mme REVEL Béatrice, Mme LENOIR-DENARIE Karine, M.
POLONIA Alexi.

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

- 1 FEV. 2021

Excusés :
COUVRIER ARRIVÉ

Mme DUNOYER Marie qui donne pouvoir à Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie
M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à Mme REVEL Béatrice
Mme PEREIRA Jocelyne qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon

A été nommé secrétaire de séance : REVEL Béatrice

Délibération n° 2021.11

Objet de la délibération

CONVENTION AVEC LE C.D.G. 74, POUR UNE DUREE DE TROIS ANS DE
MISE A DISPOSITION D'AGENTS POUR LE REMPLACEMENT DE
FONCTIONNAIRES OU D'AGENTS CONTRACTUELS DANS LE CADRE DE
VACANCE D'EMPLOI

M. le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour de cette séance :
« Convention avec le CDG 74, pour une durée de trois ans de mise à disposition d'agents pour le
remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels dans le cadre de vacance d'emploi. »
Le Conseil Municipal émet, à l'UNANIMITE, un avis favorable à cette proposition.

Le Maire présente

Monsieur le Maire présente

Vu la loi n° 84-53 du 23 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008,

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose la mise à disposition d'agents pour effectuer
des remplacements, dans Le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un
fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité,

Considérant que la commune doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements d'agents
titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité ou autres, dans le cadre de vacance temporaire

d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité,

Monsieur le Maire, propose à l'Assemblée, pour le bon fonctionnement des services de la Mairie, de recourir à la mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, chaque fois que cela s'avèrera nécessaire, conformément au modèle de la convention ainsi qu'aux conditions financières, joints en annexe.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **De valider** le principe de recourir au service de mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avèrera nécessaire,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,



Le Maire

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :

[